

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
--:--:--  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
--:--:--

DECRET N°73-259 du 17 août 1973

abrogeant en ce qui concerne le Capitaine Nestor BEHETON, Ministre des Transports, Postes et Télécommunications, les dispositions du décret N°72-279 du 26 octobre 1972 portant formation du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne le Capitaine Nestor BEHETON, Ministre des Transports, Postes et Télécommunications, les dispositions du décret N°72-279 du 26 octobre 1972 portant formation du Gouvernement.

Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 17 août 1973, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 août 1973

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.

Ampliations :

PR8 - CS 6 - MPT 4 DSN 4  
EMAT-EMGN-EMSC 6 SGG 4  
IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.4  
DB-CF-DC-Scldc-CNI 5 DAI 4  
Trésor 4 DEP-DGAJL-Dtion St.6  
DI 8 OPT 1 - JORD 1.